

**RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
à l'interpellation Pierre Volet " Fermeture du bureau de douane de Vevey Port Franc "**

Rappel de l'interpellation

Presque à l'insu de l'opinion publique, le Département des Finances (DFF) prévoit une sérieuse réduction des services rendus par l'Administration fédérale des douanes (AFD), notamment la fermeture de nombreux bureaux de douane, dont le bureau de Vevey Port Franc.

Le programme de stabilisation de la Confédération à partir de 2017, impose à l'AFD une coupe de 7 millions de francs par année, soit la suppression de 52 postes de travail. Ces restrictions ne peuvent plus être réalisées à la douane que par le biais d'une réduction des prestations de service dans le domaine du dédouanement de marchandises de commerce. Fermeture de bureaux de douane ou réduction des heures d'ouverture sont des mesures qui conduiront inévitablement à un transfert indésirable du trafic des poids lourds et à des embouteillages à l'approche des bureaux encore ouverts. Résultats : des coûts plus élevés pour l'économie. Une telle évolution va dans le sens contraire de ce qui avait mis en place il y a quelques années, à savoir une optimisation des bureaux de douane intérieurs afin de fluidifier le passage en frontière.

La douane procède à la taxation des marchandises de commerce à la frontière et à l'intérieur du pays. Ce faisant, l'AFD perçoit divers droits de douane et taxes à la consommation. En 2014, les recettes se sont élevées à 23,6 milliards de francs. Par la mise en place de processus de taxation simples et rapides par l'entretien d'un réseau de bureaux de douane bien développé, la douane soutient l'économie en minimisant ses coûts. En outre, elle protège cette même économie et les consommateurs contre l'invasion de produits falsifiés, voire dangereux, comme les montres et les médicaments. Elle combat bien évidemment la contrebande organisée.

Ce sont très précisément de tels avantages que le DFF met en cause par le truchement de ses mesures d'austérité budgétaire.

Pour Vevey, la disparition du bureau de douane signifierait, de facto, la perte du statut de port franc. Pour mémoire, le Port Franc de Vevey, en fonction depuis 1982, et rend d'innombrables services aux entreprises locales ou régionales. Le personnel de la douane comprend trois personnes, celui de SEV SA se monte à une vingtaine de collaboratrices et de collaborateurs.

Bien que notre structure ne soit pas véritablement mise en péril par la disparition du bureau de douane de Vevey, il est à craindre que certains entreposeurs, principalement orientés dans le marché des œuvres d'art, décident de quitter Vevey pour se rendre à Genève. Les implications financières pour la région seraient non négligeables, cette clientèle bénéficiant de moyens importants.

Bon nombre d'entreprises régionales sont déjà fortement pénalisées par le franc fort et la concurrence toujours plus forte. La disparition du bureau de douane augmenterait encore la difficulté pour ces entreprises, face à d'autres régions de Suisse.

Par ailleurs, l'établissement des formalités de douane, spécialement à l'exportation, seraient plus complexes, les certificats d'origine devant être timbrés par le bureau de douane de Martigny. Ainsi, un camion se présentant à nos bureaux de Vevey en milieu d'après-midi serait vraisemblablement bloqué jusqu'au lendemain matin, le parcours Vevey-Martigny et retour étant distant de quelque 100 km.

Nous nous permettons de poser les questions suivantes :

- Quel est le gain exact d'une suppression du bureau de douane de Vevey ?*
- Ne va-t-on pas pénaliser tous les acteurs économiques de la région par cette suppression ?*
- La douane n'est-elle pas au service de l'économie ?*

- *Met-on en péril l'équilibre financier du DFF par le paiement de trois salaires annuels ?*
- *Cette suppression répond-elle véritablement à une nécessité ?*
- *Le Conseil d'Etat entend-t-il intervenir auprès de la Confédération en faveur de la sauvegarde du Port Franc de Vevey ?*

Réponse du Conseil d'Etat

1. Préambule

En date du 10 novembre 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat l'interpellation Pierre Volet 15_INT_442, intitulée " Fermeture du bureau de douane de Vevey Port Franc ".

En préambule à la présente réponse du Conseil d'Etat, celui-ci relève que nombre des questions posées par le Député Volet sont en fait du ressort du Département fédéral compétent, à savoir le Département fédérale des finances (DFF), comme le souligne d'ailleurs judicieusement l'interpellateur.

En effet, la législation sur les douanes, a fortiori l'organisation territoriale de celles-ci, sont du strict ressort de la Confédération.

Cela étant rappelé, il va sans dire que les douanes et leur organisation déconcentrée sur l'ensemble du territoire suisse constitue une condition-cadre importante pour la bonne marche de l'économie, en particulier pour la Suisse dont les échanges internationaux sont garants pour moitié de la bonne prospérité de son économie. Nous rappellerons ici que le Canton de Vaud est le quatrième canton exportateur de Suisse.

Le Conseil d'Etat a donc été très sensible à la mesure du Programme de stabilisation des finances fédérales 2016-2019 qui projette la fermeture du Poste de douane de Vevey port franc, aux côtés de onze autres bureaux de douane à travers le pays. Il s'y est clairement opposé dans ses prises de position dans le cadre de la procédure de consultation topique, qui a eu lieu début 2016.

2. Considérations générales

Comme mentionné ci-avant, le Conseil d'Etat considère que les douanes et leur organisation constituent une condition-cadre économique d'importance, ce non seulement pour les entreprises, mais également pour les particuliers.

Sitôt la mesure d'économie projetée par la Confédération visant à fermer le Poste de douane de Vevey port franc portée à sa connaissance, le Gouvernement – par le biais du Département de l'économie et du sport (DECS) – a constitué un groupe de travail composé notamment de représentants de la société en charge de l'exploitation du site, de la Chambre du commerce et de l'industrie (CVCI) ainsi que du SPECo.

Ledit groupe de travail a eu pour tâche d'appuyer le Gouvernement dans l'élaboration de sa réponse à la consultation fédérale concernant le Programme de stabilisation des finances fédérales 2016-2019, prise de position dupliquée par un courrier de mars 2016 du Chef du DECS au Chef du DFF. Dans ses déterminations, le Gouvernement a également pris en compte les prises de position qui lui ont été communiquées par le Syndicat du personnel de la douane et des garde-frontière (Garanto).

En substance, le Conseil d'Etat considère que de par sa position de canton carrefour de la Suisse romande, le Canton de Vaud joue assurément un rôle de plaque tournante et de transit d'importance nationale dans le transfert de marchandises et la logistique. C'est en ce sens que le Poste de douane de Vevey port franc pour l'axe rhodanien et celui de Chavornay pour l'axe rhénan sont assurément complémentaires. Ils permettent tous deux d'irriguer un bassin cohérent d'entreprises et de particuliers dont les modèles d'affaires requièrent l'accès facilités à des prestations de service public diligemment dispensées par les douanes suisses et leurs concessionnaires.

En effet, ces ports-francs constituent, le long de ces deux axes, de véritables conditions-cadre propices au tissu économique régional, à l'égard desquels les maîtres-mots sont : proximité, rapidité, formalités administratives simplifiées et guichet d'informations douanières.

Les entreprises et particuliers de la région ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, comme en témoignent les principaux chiffres concernant le volume d'affaires traités par le Port franc et la Société concessionnaire, à savoir :

Année 2015

Nombre d'opérations de dédouanement import réalisées à Vevey par SEV : 5248

Nombre d'opérations de dédouanement export réalisées à Vevey par SEV : 3604

Nombre de clients de SEV VEVEY (utilisant le bureau de douane) : env. 3000

Nombre de véhicules privés dédouanés (hors statistiques ci-dessus) : 267 unités

Nombre de dossiers déménagements publics (hors statistiques ci-dessus) : 470

Recettes par le centre de traitement de Vevey (encaissements PCD) : 19 millions

Recettes encaissements directs par le bureau de Vevey port franc : 800'000.-

Bassin de clientèle /Import Suisse : VD-VS-NE-FR-JU-GE

Bassin de clientèle / Export Suisse : le monde entier

Principaux clients :

NESTLE à Vevey

BOMBARDIER à Villeneuve

SYNGENTA à Monthey

APCO Technologies à Aigle

LA REDOUTE à Montreux

ANDRITZ HYDRO à Vevey

Divers clients CRB à Puidoux

MAXI BAZAR à Villeneuve

CARNABY GROUP à Vevey

HUNTSMANN à Monthey

Surface de stockage : 4000 m² dont env. 2500 sous douane

Nombre de clients entreposeurs : 110 (70 suisses/ 40 étrangers)

Nombre de collaborateurs à Vevey : 25

Nombre de collaborateurs total : 27

Outre l'importance générale que présente le Port franc de Vevey pour l'ensemble de la région, notamment pour les utilisateurs nombreux des carnets ATA[1], le Poste de douane de Vevey joue un rôle tout à fait spécifique sur le marché et dans le domaine très pointu de la sauvegarde du Patrimoine des biens culturels. Second port franc de Suisse après Genève en termes de volume et valeur d'œuvres d'art qui y transitent ou qui y sont conservés, le Poste de douane de Vevey port franc joue assurément la fonction de niche à haute valeur ajoutée dans ce segment très spécifique de stockage et sécurisation de biens de ce type.

Or, ce positionnement très spécifique – qui représente environ 20% du volume d'activités sur le site, mais 25 % en termes de valeur économique – serait assurément menacé en cas de fermeture du Poste de douane de Vevey, telle qu'envisagée dans le cadre du Programme de stabilisation des finances fédérales 2016-2019.

Dans ses déterminations, le Conseil d'Etat a finalement mis en exergue le fait que l'économie pour la Confédération liée à ce projet de fermeture peut être estimée à quelque CHF 280'000.- par année, soit le salaire de 3 collaborateurs ainsi que le loyer et les charges s'y rapportant. Par rapport au processus d'assainissement des finances fédérales, le Gouvernement a invité le DFF et le Conseil fédéral à opérer une pondération des intérêts en présence entre cette économie budgétaire, d'une part, et l'impact économique du Poste de douane de Vevey port franc pour le canton et la région, d'autre part.

[1] ATA : Admission Temporaire - Temporary Admission est un document douanier international. Utilisé pour l'importation et l'exportation temporaires ainsi que pour le transit, il vous permet de régler les formalités douanières en Suisse et à l'étranger. Contrairement au régime de l'admission temporaire, l'utilisation du carnet ATA ne requiert pas le dépôt d'une garantie lors du franchissement de la frontière.

3. Réponses aux questions posées

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions précises posées par l'interpellation :

- *Quel est le gain exact d'une suppression du bureau de douane de Vevey ?*

Il appartient au DFF de répondre à cette question qui relève de sa compétence, de son analyse et de son appréciation de la situation ; raison pour laquelle, le Conseil d'Etat, par le biais du DECS, a relayé cette question directement au Conseiller fédéral en charge du dossier. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse de la part du DFF.

- *Ne va-t-on pas pénaliser tous les acteurs économiques de la région par cette suppression ?*

Le Conseil d'Etat en est persuadé, comme en témoigne sa prise de position résumée sous chapitre 2.2 ci-dessus. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est opposé de façon déterminée au projet de fermeture du Poste de douane de Vevey port franc.

- *La douane n'est-elle pas au service de l'économie ?*

Idem

- *Met-on en péril l'équilibre financier du DFF par le paiement de trois salaires annuels ?*

Il appartient au DFF de répondre à cette question qui relève de sa compétence, de son analyse et de son appréciation de la situation ; raison pour laquelle, le Conseil d'Etat, par le biais du DECS, a relayé cette question directement au Conseiller fédéral en charge du dossier. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse de la part du DFF.

- *Cette suppression répond-elle véritablement à une nécessité ?*

Idem

- *Le Conseil d'Etat entend-t-il intervenir auprès de la Confédération en faveur de la sauvegarde du Port Franc de Vevey ?*

Comme mentionné ci-avant, le Conseil d'Etat est intervenu de manière déterminée en faveur de la sauvegarde du port franc de Vevey, et ce à deux reprises à ce jour : dans le cadre de la réponse du Gouvernement à la procédure de consultation concernant le Programme de stabilisation des finances fédérales 2016-2019, d'une part, puis dans un courrier du Chef du DECS directement au Chef du DFF, d'autre part.

Il entend enfin compléter son action lors d'une prochaine rencontre entre le Conseil d'Etat et les membres de la Députation vaudoise aux Chambres fédérales durant laquelle ceux-ci seront sensibilisés à l'importance du Poste de douane de Vevey port franc pour l'économie régionale et cantonale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 mai 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean